

Communiqué de presse

Paris, le 28 octobre 2020

Pour la santé des personnels et des élèves, il faut agir, et vite

Le président Macron a annoncé ce mercredi 28 octobre un nouveau confinement. À la différence du premier, les écoles, collèges et lycées resteront ouverts, dans le cadre d'un protocole qui reste à préciser et à faire appliquer efficacement. À l'université, c'est désormais l'ensemble des enseignements qui seront réalisés à distance.

Le monde du travail est de manière générale épargné par les nouvelles restrictions, qui ciblent toujours en priorité la vie privée. Comme si le virus avait des horaires et lieux de circulation spécifiques et qu'il évitait les transports et le travail! Les travailleuses et travailleurs paient triplement le prix de la crise sanitaire: par la crise économique et sociale en cours, et par les restrictions toujours plus importantes concernant leur vie privée et par la mise en danger de leur santé. Les libertés publiques, et notamment le droit de manifester, sont attaquées aussi.

Le gouvernement porte seul la responsabilité de l'accélération de l'épidémie au cours de cette deuxième vague, en premier lieu par l'absence d'investissement massif dans le secteur hospitalier. Notre ministère porte également une lourde responsabilité : celle de n'avoir rien fait depuis mars, ni sur le plan des garanties sanitaires, ni sur le plan d'un investissement massif dans l'éducation qui aurait permis de réduire les effectifs et donc le brassage des élèves. SUD éducation a porté depuis le printemps ses revendications pour un plan d'urgence pour l'éducation, que ce soit en propre ou avec ses partenaires syndicaux, et continue plus que jamais à le revendiquer aujourd'hui.

Alors que les restrictions touchent des pans toujours plus larges de la vie sociale, les personnels de l'éducation sont aujourd'hui envoyés au casse-pipe. Le maintien de l'ouverture des écoles a comme objectif principal de permettre aux salarié-e-s de continuer à se rendre sur leur lieu de travail. L'omerta de l'administration concernant la communication des cas de Covid-19 le prouve

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

© 01 58 39 30 12

rightary fede@sudeducation.org
rightary fedews.sudeducation.org

également : le ministère entend coûte que coûte maintenir les personnels sur leur lieu de travail, au péril de leur santé.

Une fermeture totale des écoles et établissements, de la maternelle à l'université, serait une catastrophe. Elle renforcerait plus encore les inégalités scolaires et sociales. Si cette extrémité en venait à être décidée, le gouvernement en porterait la seule responsabilité. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre des mesures d'urgences, fortes, pour l'éviter.

Pour défendre la santé des personnels et des élèves, pour éviter une fermeture totale des écoles et établissements, plusieurs mesures sont à mettre en œuvre immédiatement :

- Dédoublement de toutes les classes avec emploi du temps adapté conformément au plan de continuité pédagogique prévu en juillet et qui n'a jamais été appliqué
- 2. Banalisation du lundi et mardi de rentrée pour permettre aux personnels de s'organiser: cette mesure est indispensable pour permettre la mise en œuvre la meilleure possible de la continuité des apprentissages, dans l'intérêt des élèves. L'hommage à Samuel Paty pourra être ainsi rendu lors de la reprise effective des cours.
- 3. Protocole sanitaire strict, avec la fourniture immédiate du matériel nécessaire : masques réellement protecteurs et gel mis à disposition, aération et désinfection des locaux effectués par des personnels équipés et en nombre suffisant
- 4. **Protection des personnels**: et respect de la liste des personnels vulnérables rétablie par le Conseil d'État à la date du 5 mai 2020. Communication transparente des cas de Covid et automatisation des fermetures de classes et d'école en cas de personnels ou élèves positifs
- Encadrement et moyens nécessaires à l'enseignement à distance: celui-ci doit se faire dans le cadre strict des obligations statutaires, avec un matériel fourni

Fédération SUD Éducation

② 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

© 01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



immédiatement aux personnels et aux élèves, et une indemnisation des frais liés au télétravail

Dans le cas où le ministère maintiendrait contre tout bon sens une organisation des enseignements dangereuse pour les personnels, SUD éducation :

- appelle les personnels à se réunir en AG dès le lundi midi pour définir leurs revendications et leurs moyens d'action.
- soutiendra les initiatives de débrayage décidées par les collègues. SUD éducation met pour cela à la disposition des personnels le préavis de grève déposé au ministère.

Fédération SUD Éducation

- 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris
- **©** 01 58 39 30 12
- fede@sudeducation.org
- www.sudeducation.org

